

II. — MAROC

Une ordonnance a été signée le 16 juillet, portant recensement général de la population et de l'habitat.

1. — ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Voici les chiffres de l'année scolaire 1975-1976, que nous n'avons pu donner dans l'*Annuaire* 1975.

Les effectifs de l'enseignement primaire se sont révélés au total à 1 547 647, dont 555 589 filles. Sur ce total, 1 475 006 (dont 523 441 F) relèvent de l'enseignement public et 72 641 (dont 32 148 F) de l'enseignement privé. Rappelons que l'enseignement public avait 1 065 602 élèves en 1968-69 et 1 216 007 en 1972-73.

Il est intéressant de distinguer (les statistiques le permettent) milieu urbain et milieu rural. En milieu urbain, le total se monte à 973 091, dont 427 828 F, et en milieu rural à 501 915, dont 95 613 F seulement.

La répartition par niveau est la suivante :

CP	370 603
CE 1	294 493
CE 2	280 872
CM 1	253 085
CM 2	275 963
	(dont 96 010 F)

Les effectifs du CM2 s'élèvent à 64 739 (dont 29 247 F) pour la province de Casablanca et à 1 038 (dont 220 F) pour la province de Tarfaya : ce sont les deux chiffres extrêmes.

Le nombre des nouveaux inscrits et promus s'élève à 1 061 002 et celui des doublants à 414 004. Le taux de redoublement qui est de 4 % au CP, se chiffre à 2 % au CE1, à 3 % au CE2, à 4 % au CM1 et à 17 % au CM2.

Les classes à cours unique regroupent 1 405 488 élèves et les classes à cours multiples 69 518.

L'enseignement primaire privé se répartit entre : enseignement arabisé (51 482 dont 20 318 F), Ittihad ex-Alliance israélite (3 313 dont 2 029 F) et Mission universitaire et culturelle française (9 061 dont 4 333 F) et des « divers » (8 785 dont 5 468 F).

Le personnel enseignant de l'enseignement primaire public totalise 37 226 personnes dont 34 504 instituteurs (sur lesquels 7 457 F) et 2 027

moniteurs (sur lesquels 197 F). Il se répartit entre 24 124 arabisants, dont 4 485 F, et 13 102 bilingues, dont 3 240 F. Le personnel administratif s'élève à 2 018 personnes, dont 362 F.

Il y a 14 647 classes au total dont 7 253 à roulement (l'instituteur n'a pas les mêmes enfants devant lui le matin et l'après-midi).

L'enseignement secondaire, public et privé, compte 471 575 élèves, dont 160 497 F (soit 34 %). Le total était de 285 667 en 1968-69 et 332 330 en 1972-73. L'enseignement public groupe 430 588 élèves dont 141 604 F (soit 33 %) et le privé 40 987 dont 18 893 F (soit 46 %).

L'enseignement public se répartit en :

Enseignement bilingue	410 952	soit	95 %
Enseignement arabisé	7 910	soit	2 %
Enseignement originel	9 584	soit	2 %
Enseignement de type français	2 148	soit	1 %

Le nombre des étrangers, dans l'enseignement secondaire public est faible : 977 dont 432 F. Le 1^{er} cycle compte 8 948 classes et 331 145 élèves, dont 113 375 F; le 2^e cycle, 2 915 classes et 99 443 élèves, dont 28 229 F. L'effectif moyen par classe est de 37 au 1^{er} cycle et 34 au 2^e. Les doublants sont au nombre de 66 984 pour l'ensemble des deux cycles, dont 20 844 F. Le second cycle se répartit entre 48 365 « littéraires » et 51 078 « scientifiques ».

Dans l'enseignement secondaire privé, l'enseignement bilingue groupe 11 410 élèves dont 4 132 F, l'enseignement arabisé 1 130 dont 464 F, l'Ittihad 1 964 dont 972 F, la MUCF 11 367 dont 5 633 F, les « divers » 13 508 dont 6 816 F, et l'enseignement « type français » 1 608 dont 876 F.

Le personnel enseignant, dans le secondaire public, compte 19 613 personnes dont 5 381 F, parmi lesquels 12 402 dont 2 335 F sont des Marocains et 7 211 dont 3 046 F des Etrangers. Parmi les Etrangers 6 123 sont des Français. Le personnel administratif rassemble 7 568 personnes dont 25 % de F.

*
**

A la rentrée de l'automne 1976, 1 710 écoles primaires ont accueilli 1 606 800 élèves, dont 313 000 nouveaux inscrits au cours préparatoire. Mais il reste près d'un million d'enfants privés d'enseignement; le taux de scolarisation des enfants de sept ans atteint seulement 52 %. C'est que l'extension du réseau scolaire en zone rurale, montagneuse ou semi-désertique se heurte à de nombreuses difficultés. Les abandons scolaires posent également un grave problème. Ils commencent dès la première année; leur chiffre bien qu'en régression, est encore de 37 000. Dans le passage au secondaire, il y a aussi beaucoup de défections : 96 000 admis cette année (les effectifs globaux du secondaire atteignent 481 985). Selon un journal, (*Al-Mouharrir* du 25 juin) le nombre des candidats refusés aux examens d'entrée dans le secondaire s'élèverait à 43 464 pour la seule ville de Casablanca. Sur 40 000 inscrits au baccalauréat en 1976, 10 789 seulement ont été reçus à la première session et 2 729 à la seconde.

Le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, M. Bouamoud, dans son discours de rentrée, le 22 septembre, a présenté comme nécessaire une réorganisation des cycles d'études allant peut-être jusqu'à « une remise en question de tout le système d'éducation ».

L'arabisation se poursuit: elle recouvre maintenant l'ensemble des deux cycles pour l'histoire, la géographie et la philosophie. La marocanisation, complète dans l'enseignement primaire, progresse dans le secondaire: 8 080 élèves-professeurs sont en cours d'études dans les centres pédagogiques nationaux.

L'enseignement supérieur a fait parler de lui dans les journaux, non seulement par des grèves d'étudiants que nous évoquerons plus loin, mais parce qu'il est aussi considéré, par certains du moins, comme étant « en crise ». Le journal *Al-Alam* du 31 août a fait le bilan des « faibles résultats » enregistrés dans les diverses facultés de Rabat, Casablanca et Fès au cours de l'année universitaire 1975-76 :

Facultés de Droit	9 076 inscriptions,	succès : 17,8 %
Facultés de Lettres	3 292 inscriptions,	succès : 10,9 %
Facultés de Médecine	2 543 inscriptions,	succès : 3,1 %
Facultés de Sciences	1 487 inscriptions,	succès : 47,8 %
Ecole Mohammedia d'ingé- nieurs	149 inscriptions,	succès : 11,4 %

De nouveaux doyens et directeurs de grandes écoles ont été nommés au début d'octobre : M. Abdelwahab Tazi Saoud, doyen de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Fès, M. Abdelhamid Jouhari, doyen de la faculté de Droit de Casablanca, M. Omar Mekkaoui, doyen de la faculté de Droit de Fès, M. Saïd Belbachir, directeur de l'Ecole nationale d'administration publique. Enfin, le Docteur Mehdi Manjra a été nommé recteur de l'université Mohammed V.

Des établissements destinés à la formation des jeunes, qu'ils relèvent d'un ministère de l'enseignement ou d'autres ministères, ont été créés au cours de l'année : un « Institut supérieur du commerce et de l'administration des entreprises » a été inauguré le 8 mars; la construction d'un « Institut supérieur d'études maritimes » a été annoncée en juin; la première pierre de l'« Ecole nationale d'officiers de la marine marchande » a été posée en octobre à Casablanca; le ministre de l'enseignement supérieur, à propos du Congrès panafricain des mathématiciens qui s'est tenu en juillet à Rabat, a annoncé la prochaine création d'un « institut marocain destiné à développer l'étude des mathématiques et ouvert aux chercheurs africains »; enfin un dahir du 2 août a créé le « Centre national de coordination et de planification de la recherche scientifique » qui a pour mission, dans le cadre de la politique définie par le gouvernement, de développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques et techniques de tous ordres; il devra notamment donner son avis sur tout projet de contrat ou convention à passer avec des organismes internationaux ou étrangers de recherche.

La coopération culturelle avec la France a été marquée par la visite du ministre français de l'Education, M. Haby, et par le renouvellement de la convention culturelle et technique. Venu au Maroc du 18 au 22 février, M. Haby a déclaré dans une conférence de presse que la France continuerait à fournir au Maroc des professeurs du secondaire technique, par suite des difficultés qu'il rencontre à former des cadres, mais que les enseignants marocains relèveraient au cours des trois prochaines années 3 500 français dans le premier cycle du secondaire. La nouvelle convention a été signée le 16 décembre. A propos de ces accords, *Al-Alam*, le quotidien de l'Istiqlal, a relevé que le Maroc demandait « l'accroissement du nombre des experts français chargés de former des professeurs marocains qui enseignent les disciplines scientifiques en langue française dans le secondaire, conformément au plan que les responsables marocains maintiennent en ce domaine et qui semble ne pas devoir aboutir à une arabisation dans les vingt prochaines années » (27 novembre).

La coopération culturelle et technique n'est pas le propre de la France. La 8^e commission mixte de coopération maroco-belge a siégé du 21 au 25 juin et a signé quatre protocoles concernant l'enseignement agronomique, la coopération dans le domaine agricole, la formation de techniciens de laboratoire et la coopération universitaire dans le domaine de la formation des cadres supérieurs.

La coopération ne satisfait pas toujours les Marocains. Un journal s'est plaint que, les professeurs français n'étant pas assez nombreux, on ait recours à des professeurs bulgares, roumains, etc. qui maîtrisent mal la langue française et que les élèves ont beaucoup de peine à comprendre. Les Français eux-mêmes ne sont pas exempts de critiques et, qui plus est, au sujet de la façon dont ils pratiquent leur propre langue. Le roi Hassan II lui-même, dans une interview donnée à Marrakech en novembre, a déclaré : « j'estime que les coopérants pourraient être d'un meilleur niveau. Les Français ne savent plus écrire leur langue. Qu'ils fassent du français ce qu'ils veulent chez eux, c'est une affaire intérieure, mais qu'ils fassent du français ce qu'ils veulent à l'extérieur, cela ne les regarde pas. Ils n'ont pas le droit... Le génie français n'appartient pas à la France, il appartient au monde... Je demande qu'on nous envoie de meilleurs professeurs, qu'on nous envoie de meilleurs éducateurs, que l'on forme un peu mieux nos professeurs de français ».

Les coopérants français dans l'enseignement supérieur ont fait une grève des cours le 31 mai, comme leurs collègues d'Algérie et pour les mêmes raisons. Le 10 du même mois, une cinquantaine d'entre eux avaient occupé le hall de la MUCF à Rabat.

*
**

En mai, des « fuites » ont eu lieu (ce n'est pas la première fois) dans un examen de passage du 1^{er} au 2^e cycle de l'enseignement secondaire. L'examen a dû être annulé. L'affaire est allée en justice. Le tribunal de Rabat a condamné quinze personnes à 150 mois de prison et à 28 000 Dh d'amende.

2. — ÉTUDIANTS ET LYCÉENS

L'année a été marquée par diverses grèves et manifestations d'étudiants et même de lycéens. Elles traduisent l'inquiétude de la jeunesse devant le problème des débouchés, le désir de tous d'aller le plus haut possible dans la hiérarchie des diplômes, face à la volonté des responsables de maintenir le niveau des études et à leur souci de ne pas fabriquer des « chômeurs-diplômés ». Il est parfois difficile de démêler dans ces manifestations les interférences politiques. Mais certains jeunes se lancent sans hésiter dans la lutte politique, en adoptant souvent les positions extrêmes.

Du 19 au 23 avril, les étudiants en médecine et en droit de Casablanca ont fait grève. Les revendications concernaient l'allègement des programmes, une élévation de la limite d'âge pour les examens et la reconnaissance de l'UNEM, suspendue, comme on le sait, depuis 1973. La Faculté fut même fermée pendant plusieurs jours.

A partir de juillet, les étudiants en médecine (ou plutôt les bacheliers désirant s'inscrire à la Faculté de médecine) ont été agités par la décision du ministère de l'enseignement supérieur de n'autoriser l'inscription que des candidats titulaires d'un baccalauréat « avec mention ». Les journaux d'opposition ont protesté contre une mesure qu'ils jugeaient « anti-démocratique », voire « féodale ». L'UGEM, proche de l'Istiqlal, a protesté contre ce qu'elle appelait une « violation de la loi ». Le bruit courut en septembre (et les journaux s'en firent l'écho) que la mesure avait été rapportée, puis ce fut démenti. Enfin, le 21 octobre, un communiqué de l'UGEM annonçait que la Faculté de médecine de Rabat était ouverte à tous les bacheliers sans exception. Il ne semble pas que celle de Casablanca ait pu observer une attitude différente.

En décembre, ce sont les lycéens qui s'agitent. La raison en fut une déclaration du ministre annonçant la suppression des examens de passage dans l'enseignement secondaire et le retour aux compositions trimestrielles. Non seulement les élèves des lycées et collèges se mirent en grève, mais nombre d'étudiants firent de même. Les jeunes réclamaient « l'organisation de corporations, la réintégration des élèves exclus, la désignation de professeurs dans les classes qui en sont dépourvues et un équipement scolaire valable ». Des arrestations furent opérées par la police, même sur des lycéennes. Aussi, le gouvernement décida-t-il de mettre tout le monde en vacances le 21 décembre, 24 heures plus tôt que prévu.

*

**

Des procès ont eu lieu en 1976, concernant des jeunes, étudiants et lycéens et aussi des professeurs, mais pour des affaires remontant à plusieurs années. Le 4 août était rendu par la Cour d'appel de Casablanca le verdict dans l'affaire dite du « syndicat des lycéens »; 35 personnes étaient poursuivies pour avoir provoqué des troubles et des grèves dans des établissements scolaires au début de 1973; 25 sont acquittées et 6 condamnées

à des peines de trois mois de prison (le cas de quatre avait été disjoint). Le 12 du même mois devant la même cour était jugée l'affaire des 6 membres de l'UNEM accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat pour des faits remontant à 1972 : cinq sont acquittés, le sixième condamné à trois mois de prison.

Le 1^{er} septembre, on apprenait qu'un assistant à la Faculté des lettres de Rabat, et plusieurs personnes, arrêtées vraisemblablement en janvier, étaient inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

A la fin de l'année, 241 militants (étudiants ou lycéens) détenus à la prison de Casablanca pour avoir appartenu à l'organisation marxiste-léniniste et accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, ont fait la grève de la faim du 15 novembre au 3 décembre pour protester contre le report de leur jugement.

Tous les mouvements de jeunes ne peuvent être classés à gauche. Le 3 juillet, *Al-'Alam* annonçait qu'une trentaine de jeunes Marocains anti-marxistes avaient été arrêtés à Rabat. Ils appartiendraient à une organisation dite « de la jeunesse musulmane », que *Al-Mouharrir* a mise en relation avec l'assassinat de Omar Benjelloun. Ils devaient être relâchés peu après.

Un « congrès de la jeunesse sahraouie » s'est tenu à Tanger les 23 et 24 avril. On comptait une centaine de délégués, en majorité étudiants, parmi lesquels de nombreux anciens militants du Front pour la libération et l'unité (FLU) et du Parti de l'union nationale sahraouie (PUNS). Les orateurs ont, bien entendu, dénoncé la politique menée par les dirigeants algériens et « leurs mercenaires » du Front Polisario. Ils ont tous affirmé la « marocanité » de la province saharienne et le caractère irréversible de son rattachement. Mais certains ont réclamé que soit respectée, dans l'ensemble marocain, la spécificité de cette région. Au même moment, un débat avait lieu sur ce sujet dans la presse marocaine de langue arabe, *Al-Mouharrir* se prononçant « en faveur d'une certaine autonomie de gestion pour la nouvelle province » et *Al-'Alam* répondant qu'il n'en voyait pas la nécessité.

3. — CULTURE ET VIE RELIGIEUSE

Les « prix du Maroc » pour 1976 ont été décernés en décembre. Le prix des sciences humaines est allé à M. Ahmed Bouâyachi, celui des sciences et mathématiques, à M. Mohammed Knidiri, celui des arts et des lettres a été réservé.

L'Union des économistes arabes a tenu son sixième congrès à Rabat au début de juin. Les membres de cette union se livrent à des travaux destinés à orienter la réflexion et l'action des gouvernants. Le congrès de Rabat entendait esquisser les grandes lignes d'une stratégie globale de développement.

Le 5^e congrès des écrivains marocains s'est tenu, à Rabat également, les 22 et 23 mai. Le président de l'union était depuis 1967 M. Abdelkrim

Ghellab, un des dirigeants du parti de l'Istiqlal et directeur du journal *Al-'Alam*. Il a été remplacé par M. Mohammed Berrada, professeur à la Faculté des lettres de Rabat, auteur d'une thèse sur la critique arabe, nouvelliste et essayiste, et qui appartient à l'Union socialiste des forces populaires. Pour la première fois, le congrès a défini dans une charte les options des écrivains regroupés dans son sein : « L'écrivain marocain, dit notamment la charte, se doit d'écrire avec et pour ceux qui militent pour le changement aussi bien des structures, des rapports de production, que de la pensée et de la culture, en vue de constituer une culture nationale progressiste ».

A propos du problème de la langue arabe, souvent débattu, on citera une interview de M. Tayeb Saddiki, directeur du théâtre municipal de Casablanca (*Lamaliif*, n° 79, avril 1976), qui déplore l'absence d'une maison nationale d'éditions, aussi bien d'ailleurs pour les ouvrages en langue française qu'en langue arabe. Il se réjouit par ailleurs de « la vulgarisation de l'arabe classique, ce que l'on appelle improprement l'arabe de presse ou médian ou tertiaire... Il y avait des mots non consacrés, non compris, qui sont devenus usuels. Hélas, ce langage s'est figé. Il faudrait que lui-même évolue pour être repris dans la rue ». Il déplore ensuite la « traduction systématique du français, non pas des mots, mais même de la syntaxe. Ainsi, on ne dit plus « boire un café », mais « prendre un café », alors que le mot « prendre » en arabe veut dire saisir dans le sens physique du terme ». Et il ajoute : « Cela me semble plus dangereux que le francarabe. Cela va abâtardiser la langue ».

Sur la position des langues étrangères au Maroc, on relèvera l'interview accordée à l'agence espagnole Efe par M. Mohammed Boucetta (*Al-'Alam* du 19 février). Le secrétaire général du parti de l'Istiqlal souhaite « une coopération culturelle entre le Maroc et l'Espagne, parce que l'influence culturelle étrangère, depuis l'indépendance, s'est toujours opérée exagérément en faveur de la France ». Il ajoute : « Notre programme stipule que nous devons agir de manière à alléger le poids abusif que le français exerce dans la vie marocaine. Dans ce cadre nous cherchons à créer un équilibre en obtenant une présence plus marquée de la culture hispanique, vu que l'Espagne nous est attachée par les liens de l'histoire et du voisinage ».

*

**

Les problèmes religieux n'ont pas fait l'objet cette année de débats particulièrement dignes d'attention. Notons que *Al-'Alam* du 5 janvier, à propos de l'incertitude qui a une fois encore marqué le début de l'année hégirienne, a réclamé l'institution d'un calendrier lunaire universel, basé sur des observations scientifiques.

Le même journal s'est prononcé formellement, le 27 avril contre la projection au Maroc du film américain *Mohamed, prophète d'Allah*, dans lequel il voyait « une atteinte à la personnalité du Prophète et au caractère sacré de sa mission » et « une source de conflits et de problèmes ».

Du 10 au 18 mai, s'est tenu à Rabat la 2^e conférence de l'association

des universités islamiques, appartenant à dix-sept pays musulmans. A ce propos, l'organe du parti de l'Istiqlal a estimé que cette association avait pour rôle de « revivifier et développer les études islamiques » et de les « concilier avec les études modernes », parce que, notamment, « la communauté islamique a besoin de donner à de nombreux problèmes économiques des solutions proprement islamiques, afin de ne pas tomber dans les erreurs du capitalisme monopolisateur qui démolit toute notion de justice dans les sociétés modernes ».

Sur les instructions du souverain, M. Ahmed Osman, premier ministre, a lancé en mars un appel à tous les juifs marocains émigrés, même en Israël, pour qu'ils regagnent le Maroc. On sait qu'il y avait en 1947, dans la zone française du Protectorat, 200 à 220 000 Marocains israéliques et qu'il n'en reste plus qu'une vingtaine de mille. Ni la Constitution ni les lois n'établissent de discrimination entre citoyens musulmans et israéliques.

Quelques mois plus tard, en juin, sans qu'on puisse affirmer que ce fût en réponse à cet appel, la presse israélienne annonçait qu'une douzaine de familles originaires du Maroc se préparaient à y retourner, via la France. Elles ont affirmé être certaines d'y « mieux vivre ».

Le 15 janvier un communiqué du Vatican a annoncé l'établissement de relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs entre le Saint-Siège et le Maroc. C'est le Dr Youssef bel 'Abbès, ambassadeur du Maroc à Paris, qui devait assurer les mêmes fonctions auprès du Vatican et Mgr Portalupi représenter le Saint-Siège au Maroc.

4. — PROBLÈMES DU TRAVAIL

Ces problèmes resteront difficiles aussi longtemps que la croissance démographique continuera au même rythme. Selon les prévisions, la population du Maroc doit atteindre, en 1977, 18,2 millions (11 pour la population rurale, 7,2 pour la population urbaine), contre 16,1 en 1973 et 15,2 en 1971. La population active sera en 1977 la suivante (en millions) :

	Hommes	Femmes	Total
Milieu urbain	1,43	0,47	1,9
Milieu rural	2,63	0,47	3,1
Total	4,06	0,94	5

Le taux de sous-emploi dans les divers secteurs, primaire, secondaire et tertiaire, est évalué à 20 %. Le ministère du Travail estime qu'à la fin du plan quinquennal, c'est-à-dire en 1977, en tenant compte de l'action de la Promotion nationale et du mouvement d'émigration, l'excès de l'offre de main-d'œuvre ne devrait pas dépasser 125 000 (1). L'évaluation paraît nettement optimiste.

(1) Cf. *Le Maroc au travail*, édition de mai 1975.

L'effort des responsables ne porte pas seulement sur le nombre des emplois mais aussi sur la formation de travailleurs qualifiés. Le Maroc doit encore accepter chaque année l'immigration d'un certain nombre de travailleurs étrangers : 7 291 contrats ont été signés en 1973, 6 411 en 1974. Le maximum s'était élevé à 16 895 en 1965 (2). Un « Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail » a été créé en 1974. Il a son siège central à Casablanca et des agences dans toutes les villes. En 1976, le nombre des stagiaires bénéficiant d'une formation professionnelle s'élève à 3 570, dont 2 000 dans le secteur industriel, 470 dans le secteur commercial, 250 dans celui du bâtiment et 850 dans le secteur « tailleur ». On prévoit qu'à la fin du plan, l'effectif dépassera 6 000.

On conçoit l'importance que, dans une telle conjoncture, revêt l'émigration des travailleurs marocains. M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat français à l'immigration, a participé à Rabat, du 20 au 22 janvier, à la réunion de la commission mixte franco-marocaine de la main-d'œuvre. Un avenant à la convention générale de sécurité sociale a été signé et il a été convenu de donner priorité à la formation professionnelle des travailleurs marocains en France; une convention franco-marocaine de main-d'œuvre a été signée par M. Dijoud et M. Khattabi, ministre marocain du Travail. A la suite de ces accords, vingt-cinq fonctionnaires français chargés des affaires des immigrés sont venus étudier à Rabat, du 14 au 29 octobre, les moyens d'améliorer les conditions de vie des travailleurs marocains en France. Peu de temps avant cette visite, les journaux de l'opposition avaient publié des articles très critiques sur la situation faite en France aux ouvriers marocains.

Il existe en France deux associations ouvertes aux immigrés marocains : « l'Association des Marocains en France » et « l'Amicale des travailleurs et des commerçants marocains ». Au cours d'une conférence de presse organisée le 11 février à Gennevilliers, en présence de représentants des partis français de gauche et de la CGT, la première a dénoncé la seconde comme une « organisation fantoche », proche de l'ambassade du Maroc à Paris et qui joue un rôle et pratique des méthodes « purement policières ». Des ouvriers marocains rentrant dans leur pays auraient été arrêtés par la police chérifienne et longuement interrogés, sur la base de rapports établis par l'Amicale.

Le 31 juillet, un ouvrier marocain et délégué syndical chez Simca, à Poissy, était arrêté à son arrivée au Maroc où il venait passer son congé; il était libéré le 21 août. Un autre militant cégétiste de chez Simca, arrêté dans les mêmes conditions, était libéré le 1^{er} septembre. Le 10 septembre, M. Séguy, secrétaire général de la CGT, dénonçait, dans un discours prononcé à Saint-Ouen, la répression qui frappe les Marocains quand ils rentrent chez eux; il a affirmé que 83 militants de la CGT avaient été incarcérés pendant l'été.

*
**

(2) *Ibid.*, l'ouvrage ne donne pas de chiffres plus récents.

Les grèves ont été nombreuses et fréquentes au Maroc pendant l'année 1976. On en signale en janvier, à l'Office national des transports à Casablanca et dans la main-d'œuvre de débarquement du poisson au port de pêche; en février, dans l'usine Caplam à Casablanca; en avril, chez les employés de banque et dans une compagnie d'assurances de Casablanca, à la sucrerie de Beni Mellal, puis dans celle de Sidi-Bennour; en mai, chez les employés des autobus de Casablanca, à la station de pilotage du port, de nouveau dans le secteur bancaire, chez les employés des autobus de Tanger, puis les employés de la municipalité de la même ville, à la minoterie de Taza, chez les ouvriers de la Somatam; en juin, chez les chauffeurs de taxis de Rabat et dans les assurances, puis dans les PTT, enfin chez les marins pêcheurs; en juillet, à l'Office de la formation professionnelle; en novembre, grève du personnel de l'OCP à Rabat et à Casablanca, des ouvriers de la Cosumar à Casablanca; en décembre, du personnel de l'entreprise Imasa à Larache, de nouveau dans le personnel des autobus de Tanger et, par solidarité avec ceux-ci, des ouvriers du port de Tanger, grève à la coopérative agricole d'Oued-Zem.

La plupart de ces grèves étaient motivées par des revendications salariales. En effet, depuis le début de l'année, le coût de la vie a connu une hausse brutale qui a notamment affecté les produits alimentaires (la viande de mouton a augmenté de 50 % dans les trois premiers mois de l'année), situation particulièrement grave pour les catégories les plus pauvres de la population qui consacrent 75 % de leurs revenus à la nourriture.

La situation était devenue assez grave à la fin de l'année pour que le gouvernement décide, le 28 décembre, de revaloriser de 33 % le salaire minimum, qui n'avait pas bougé depuis juin 1975. Le SMIG est passé à 11,20 Dh par jour et le SMAG à 7,25 Dh nonobstant les avantages en nature accordés aux salariés agricoles.

*

**

L'Union marocaine du travail (UMT) a été l'objet de vives critiques, à l'occasion de son 21^e anniversaire, de la part d'*Al-Mouharrir*, organe de l'USFP, qui accuse, le 22 mars, sa direction d'avoir suivi « une politique d'attentisme opportuniste qui a ruiné le dynamisme et la puissance de l'organisation et semé la division au sein de la classe ouvrière ». Il lui reproche également de ne pas tenir son congrès statutaire et « d'enterrer la démocratie » pour « perpétuer l'immobilisme au sein de la classe ouvrière ».

Il semble qu'une certaine crise se soit manifestée au sein de l'UMT. La centrale concurrente, l'UGTM, proche de l'Istiqlal, l'a nettement emporté, en avril, aux élections des délégués du personnel des Phosphates à Khouribga. En juillet, les militants des syndicats de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur se sont retirés d'un congrès organisé par la fédération de l'enseignement affiliée à l'UMT. En décembre, un communiqué de travailleurs de Khouribga annonçait la création d'un « Syndicat national des travailleurs des phosphates », qui semble avoir été constitué par des dissidents de l'UMT.

*
**

Des incidents se sont produits en août à Casablanca, au bidonville de Ben Msik, que la préfecture voulait faire évacuer, une indemnité de 600 Dh étant promise pour chaque baraque évacuée. Des accrochages ont eu lieu entre la population et des agents de l'autorité. Il semble que les maisons du nouveau quartier de Lalla Meriem, destinées aux habitants de Ben Msik, n'étaient pas prêtes quand ces derniers furent évacués.

*
**

Le ministre de l'agriculture a annoncé, au mois d'octobre, que 60 000 ha de terres allaient être distribués aux petits fellahs. En procédant, en décembre, à une de ces distributions, il a rappelé que, dans le cadre de la réforme agraire, 310 000 ha de terres cultivables ont été distribués depuis dix ans.

André ADAM *